

Procès-verbal
Assemblée communale
jeudi 4 décembre 2025 à 20h00
halle de gymnastique Chevenez

Le jeudi 4 décembre 2025 à 20.00 heures s'est déroulée, à la halle de gymnastique de Chevenez, l'Assemblée communale ordinaire de la Commune de Haute-Ajoie régulièrement convoquée par le Journal Officiel de la République et Canton du Jura du 27 novembre 2025 ainsi que par tout-ménages selon l'usage local.

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 26 juin 2025.
2. Informations - Communications.
3. Discuter et voter la dépense de CHF 3'900'000.- pour la réalisation d'un nouveau bâtiment communal destiné à la voirie et à l'administration, à la place du bâtiment no 116 L'Abbaye à Chevenez, la transformation et la rénovation du bâtiment no 114 L'Abbaye à Chevenez et la réalisation d'un chauffage à distance pour les bâtiments communaux voisins. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.
4. Discuter et voter la dépense de CHF 30'000.- pour la réfection de la peinture des couloirs, de la cage d'escalier et d'une salle de classe, ainsi que la réfection des cloisons des WC de l'école de Chevenez. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.
5. Budget 2026— Comptes de résultats : prendre connaissance et approuver la quotité d'impôt, les taxes communales et le budget 2026.
6. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal en faveur de Madame Valérie Thevenot, domiciliée à Réclère.
7. Divers.

M. Dominique Laville, Président des Assemblées ouvre les débats à 20.00 heures. Il salue les citoyennes et citoyens présents, le Conseil communal et le personnel communal.

Scrutateurs : M. Guillaume Bandelier et M. François Vallat.

Ayants-droits :

Nombre des ayants-droits présents : 55 / **Majorité absolue** : 28

Personnes sans droit de vote : 4

Le président fait lecture de l'ordre du jour de ce soir, aucune modification n'est demandée ni apportée à l'ordre du jour.

-
1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale de Haute-Ajoie du 26 juin 2025.

Rapporteur : Mme Danièle Laville, agente administrative

M. le Président informe que, conformément à l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été publié sur le site communal et déposé publiquement pour consultation au secrétariat communal dans les délais légaux. Aucune modification n'est demandée.

Au vote et à main levée, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 26 juin 2025 est approuvé à la majorité évidente sans avis contraire. Remerciements sont adressés à son auteur.

2. Informations - communications

Rapporteur : Mme le Maire Josiane Sudan

Mme le Maire salue l'ensemble des citoyennes et citoyens présents et les remercie chaleureusement de leur présence. Voici les sujets importants qui occupent le Conseil communal.

Changement magasin alimentation Chevenez : une délégation du conseil communal a rencontré les futures nouvelles gérantes du magasin. Il se réjouit de la reprise de ce commerce de proximité qui sera fermé temporairement pour un coup d'éclat intérieur et extérieur. Des remerciements sont adressés également à Mme Marie-Paule Grillon pour le maintien de ce magasin jusqu'à ce jour.

Cantine de l'Espace de Vie Enfantine Les Pitchounes : depuis la rentrée scolaire du mois d'août, une cantine a été ouverte à la maison des Œuvres de Chevenez. Elle permet une meilleure organisation de la pause de midi (lundis, mardis et jeudis) pour les enfants scolarisés dès la 3^{ème} année primaire. Cette délocalisation est prévue pour une année puis un bilan sera établi selon la fréquentation des élèves.

Installation Jura Rugby : suite à plusieurs échanges en 2025, nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau club sportif qui utilise les infrastructures disponibles. Cela a été possible grâce à une bonne collaboration avec le FC Chevenez, qui malheureusement n'a pas pu maintenir le club, mais a donné son accord pour transmettre les terrains de jeux à l'Union Jura Rugby.

Route de Besançon – travaux réfection route cantonale – suite : une partie de la route a été rafraîchie en 2025. Le Canton nous informe que les travaux se poursuivront en 2026 jusqu'à la fin du village en direction de Rocourt. Le Conseil communal reviendra vers l'assemblée en début d'année 2026 pour voter les crédits nécessaires au changement des lampadaires car nous n'avons pas eu tous les montants nécessaires pour présentation ce soir.

Moloks : suite au dépôt du permis de construire pour l'éco-point de Chevenez, nous avons reçu 1 opposition qui est en cours de traitement. Nous espérons que les travaux se réalisent au printemps prochain. Dès que ceux-ci seront terminés et fonctionnels, un tout-ménage avertira les citoyens des changements que cela engendrera.

Déchetterie communale 2026 : suite à une étude des heures d'ouverture des déchetteries et éco-points sis en Ajoie, il est ressorti que nous avons le plus haut taux d'heures d'ouverture. Cette réflexion est en lien avec le nouvel éco-point de Chevenez. En effet, dès sa réalisation, le papier, carton, verre et boîtes de conserve pourront y être déposés selon des horaires définis. Le Conseil communal a décidé de garder 2 jours d'ouverture, les mardis et samedis (comme l'horaire hivernal), pour l'accueil uniquement des déchets encombrants qui ne peuvent pas être mis dans un sac poubelle de 110 litres et des déchets verts.

Travaux assainissement radon à la crèche-garderie Les Pitchounes : les travaux ont eu lieu durant l'été, soit installation d'une ventilation contrôlée et changement des vitrages pour répondre aux normes BPA. Le service vétérinaire viendra encore poser des dosimètres pour mesurer si les valeurs sont conformes à la législation.

Plan d'aménagement local : en cours depuis 2019, continue de nous réserver des surprises qui vont rallonger sa finalisation. Suite à la dernière publication dans le Journal Officiel, 2 recours ont été déposés au Tribunal administratif. Dès lors, il faudra encore du temps pour que le PAL puisse entrer en vigueur.

Film 'Lutte et drames pour la liberté' : en avant-première, le film de Jacques Daucourt sera projeté le 19 décembre prochain à Chevenez en soirée après une projection scolaire dans l'après-midi.

Fête de Noël du cercle scolaire : rappel de la soirée du 5 décembre dès 18h00.

3. Discuter et voter la dépense de CHF 3'900'000.- pour la réalisation d'un nouveau bâtiment communal destiné à la voirie et à l'administration, à la place du bâtiment no 116 L'Abbaye à Chevenez, la transformation et la rénovation du bâtiment no 114 L'Abbaye à Chevenez et la réalisation d'un chauffage à distance pour les bâtiments communaux voisins. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.

Rapporteur : Mme le Maire Josiane Sudan, responsable du dicastère des finances

Mme J. Sudan relève qu'un groupe de travail a été créé pour élaborer ce projet. Il s'est réuni à 7 reprises et a notamment décidé de réorienter l'accès au bureau communal par le sud et, considérant les besoins énergétiques des bâtiments alentours, d'inclure au projet un chauffage à distance.

Mme Sudan salue les représentants du bureau atelier.frd, Messieurs Frédéric Ramseyer et Nathan Meusy ainsi que M. Valentin Schnyder de Thermoréseau.

- ✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

En introduction, rappel de la situation actuelle, depuis la fusion en 2009, la voirie communale est installée dans une ancienne maison désaffectée à côté de l'administration communale, dans des locaux très vétustes, sans WC, ni vestiaires, ni chauffage, ou informatique. Ces conditions de travail ne sont plus acceptables.

Globalement, pour définir le projet, le Conseil communal a identifié les difficultés suivantes : l'accès à l'administration communale n'est pas possible aux personnes à mobilité réduite en raison des escaliers ; le bureau de vote est délocalisé à la salle des Œuvres qui n'est pas informatisée ; les archives communales sont dispersées dans différents locaux ; les chaudières à mazout de la halle de gym, qui chauffe aussi l'abri PC, et de l'école sont en sursis.

Les objectifs sont de créer un quartier communal cohérent et durable, de renforcer le lien fonctionnel entre l'ensemble des bâtiments de l'administration, de la voirie et des archives, de l'école, de la salle polyvalente, de moderniser les infrastructures de la Commune de Haute-Ajoie sans perdre l'identité locale, de rénover les bâtiments existants (administration + voirie) et d'investir pour plusieurs décennies. Ceci pour permettre de répondre à plusieurs enjeux en une seule démarche.

Le projet comporte la démolition d'un bâtiment vétuste, la construction d'un nouveau bâtiment pour le service de la voirie avec l'aménagement d'un nouvel espace administratif, la rénovation et la transformation d'un bâtiment existant, la réalisation d'un chauffage à distance à raccorder encore à l'école, à la halle polyvalente et à l'abri PC voisins.

Cela permettra de répondre à plusieurs besoins immédiats, soit offrir un local fonctionnel et pratique aux voyers communaux, résoudre les problèmes d'accessibilité universelle du bâtiment administratif, regrouper en un seul lieu des fonctions communales actuellement dispersées (bureau de vote, salle de séances pour l'exécutif, archives, matériel technique et de voirie), sécuriser les accès et les circulations, moderniser nos infrastructures de chauffage grâce à un réseau à distance alimenté en bois local, conforme à nos engagements climatiques et à notre capacité forestière, structurer une identité claire autour d'un véritable 'quartier communal', réunissant administration, voirie, salle polyvalente et école, dans un ensemble cohérent et durable. C'est un projet fonctionnel, sobre, sans fioriture mais au combien nécessaire.

Le concept architectural et les plans du projet sont présentés par Le bureau d'architecture atelier.frd.

Puis, la parole est donnée à M. M. Valentin Schnyder de Thermoréseau pour la partie du chauffage à distance (CAD), soit l'installation d'une chaudière automatique à bois déchiqueté en remplacement des 3 chaudières à mazout et leurs citernes, d'une puissance de 120 KW avec un électrofiltre qui permet de retirer les cendres volantes les plus fines ; conduites enterrées avec un tuyau pour l'eau chaude et froide, avec un silo semi-enterré pour les copeaux de bois. Il est prévu un léger surdimensionnement de la conduite vers l'école en prévision de projets futurs. La cheminée actuelle sera tubée avec un rehaussement de 1 mètre au-dessus du faîte du toit ; aucun immeuble n'est impacté par la zone d'immission dans un rayon de 15 m, selon les normes suisses en vigueur.

Le bois déchiqueté local est une énergie neutre en CO₂, c'est une ressource renouvelable et locale qui soutient les emplois régionaux et garantit une stabilité des prix à long terme.

Résumé des coûts

- **Coûts du projet :**

- CHF 150'000 pour la démolition du bâtiment 116;
- CHF 880'000 pour la construction de la nouvelle voirie;
- CHF 1'650'000 pour la construction de la nouvelle administration;
- CHF 465'000 pour les aménagements extérieurs;
- CHF 195'000 pour la rénovation et la transformation du bâtiment 114;
- CHF 675'000 pour le chauffage à distance
- Total : CHF 4'015'000
- Moins CHF 190'000 relatif au crédit d'étude approuvé le 03.04.2025
- Restant : CHF 3'825'000
- Crédit soumis : CHF 3'900'000

Mme Sudan reprend la parole et transmet la position du Conseil communal. Ce projet traduit une vision à long terme pour la Haute-Ajoie, le refuser, c'est prolonger l'usure. Investir aujourd'hui, c'est préparer l'avenir. Ce nouveau bâtiment n'est ni un luxe ni une dépense de confort, c'est une décision responsable, nécessaire et tournée vers l'avenir. C'est pourquoi le Conseil communal vous invite à accepter ce crédit d'investissement.

La parole est donnée.

Mme Géraldine Rérat demande si des panneaux solaires sont prévus. **Mme Sudan** répond qu'ils seront installés sur le nouveau bâtiment, plein sud ; ils seront en lien avec le chauffage du bâtiment, en été ils serviront pour chauffer l'accumulateur.

M. Michel Guédât s'interroge sur la toiture du nouveau bâtiment. Sinon, bien qu'il n'ait rien contre les pellets a-t-on pensé à une autre version de chauffage ? Enfin est-il nécessaire d'avoir tous ces bâtiments pour l'avenir, quand on parle d'avoir une seule commune par district ?

M. Ramseyer lui répond que pour le toit c'est une vision architecturale, cela apporte un certain cachet, de la luminosité et il relie les 2 bâtiments.

Mme Sudan mentionne qu'il est pertinent de chauffer l'ensemble des bâtiments avec 1 seul chauffage, en l'occurrence à plaquettes de bois. S'agissant de la géothermie profonde, le sous-sol est inconnu et nous souhaitons privilégier notre ressource de bois local. Quant à un redéploiement des communes, soit une grande fusion, l'idée est en cours de réflexion au SIDP, mais avec ces nouveaux locaux nous pourrions garder une activité en Haute-Ajoie.

M. Fabien Laville revient sur l'aspect architecturale, il approuve le côté sud mais le côté route ne lui plait pas. Il y a un immense porte-à-faux au-dessus des lucarnes, cela dénature ce quartier, on pourrait amener de la lumière autrement.

M. Ramseyer répond que l'architecture doit susciter de la controverse, sinon ce n'est pas un bon projet. Il travaille avec la Commission des Paysages et des Sites, selon des exigences en cours, et il faut montrer un objet dans l'époque dans laquelle on vit. Il a repris les éléments traversant, logique au rattachement de tous les bâtiments.

M. Dominique Schnyder s'interroge quant à la charge financière pour la commune, quel est l'impact sur le budget ?

Mme Sudan mentionne qu'une réflexion a été menée quant aux coûts nécessaires et une planification financière établie pour que la commune puisse supporter cette charge financière.

M. Emilien Queloz mentionne qu'après renseignements pris auprès des instituts bancaires, on peut prévoir un amortissement de la dette sur 50 ans, soit à 2 % annuellement pour CHF 78'000. Cependant, cette charge sera réduite par certaines économies, comme la maintenance des chaudières à mazout ou le combustible. Rien que cela représenterait déjà une économie de près de CHF 13'000. Enfin, depuis 2025, nous percevons une redevance électrique, capitalisée sur un fond spécial qui permettra d'assumer les frais financiers du CAD.

Mme Géraldine Rérat reprend la parole pour savoir si l'on bénéficie de participation de tiers ?

Mme Sudan répond que si le projet est approuvé, le Conseil communal va s'approcher de différentes institutions pour obtenir des soutiens financiers.

M. Philippe Viénat s'interroge quant au montant du dépassement et de sa tolérance ?

Mme Sudan souhaite que le projet corresponde au budget, espère avoir des soutiens extérieurs, il est accepté +/- 15 % de marge de tolérance pour les frais inhérents.

M. Etienne Nagel trouve que l'esthétisme n'est pas très satisfaisant et visuellement pas très joli (lucarne côté route), c'est comme une verrue pour les voisins du quartier. Il mentionne que la lucarne va coûter CHF 150'000 de plus, alors qu'on pourrait faire des économies. S'interroge si la hauteur du bâtiment validé en avril 2025 est exactement la même.

Mme Sudan répond que chacun a sa vision de l'aspect architectural.

M. Etienne Ouevray mentionne que le groupe de travail a été enchanté par cette lucarne, cela marque le côté nouveau du bâtiment amènera un avancement de 3,50 m., mais il sera tenu compte des remarques émises.

M. Claude Quenet s'interroge quant à l'implantation du bâtiment et de son alignement est-ce judicieux, ne faudrait-il pas avoir une réflexion avec une proéminence différente ?

M. Ramseyer répond qu'il va tenir compte de ces différentes remarques.

M. Joseph Aubry se demande quelle affectation aura l'ancien bâtiment communal ?

Mme Sudan répond qu'il contiendra pour l'essentiel les archives des 5 villages actuellement réparties en 4 lieux.

La parole n'est plus demandée, on passe au vote.

Au vote et à main levée, l'Assemblée communale accepte, à la majorité évidente, sans avis contraire, la dépense de CHF 3'900'000.- pour la réalisation d'un nouveau bâtiment communal destiné à la voirie et à l'administration, à la place du bâtiment no 116 L'Abbaye à Chevenez, la transformation et la rénovation du bâtiment no 114 L'Abbaye à Chevenez et la réalisation d'un chauffage à distance pour les bâtiments communaux voisins, donne compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement sous déduction des participations financières de tiers.

- 4 Discuter et voter une dépense de CHF 30'000.- pour la réfection de la peinture des couloirs, de la cage d'escalier et d'une salle de classe, ainsi que la réfection des cloisons des WC de l'école de Chevenez. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.

Rapporteur : M. Johan Nicoulin, responsable du dicastère des bâtiments

M. Johan Nicoulin aborde maintenant un point beaucoup plus simple, mais tout aussi important pour la gestion quotidienne de notre commune : l'entretien de l'école de Chevenez. Depuis plusieurs années, certains espaces intérieurs se dégradent visiblement. Les peintures des couloirs et de la cage d'escalier sont usées, tachées et, à certains endroits, endommagées par un champignon.

Les cloisons des WC sont également en mauvais état et ne remplissent plus correctement leur fonction. Il ne s'agit pas d'un projet de transformation ou d'embellissement, mais simplement de travaux d'entretien devenus nécessaires pour maintenir le bâtiment dans un état acceptable.

L'objectif est clair : remettre en état ce qui est abîmé, sans superflu, et éviter que la situation ne se détériore davantage.

- ✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

M. Nicoulin montre différentes illustrations faisant état des fissures des murs. Les cloisons des WC sont en fin de vie, les portes ne se ferment plus ce qui est gênant pour les écoliers. Sur les peintures des couloirs et de la cage d'escalier, on observe des surfaces usées, tachées et parfois attaquées par un champignon. Les murs sont ternis par le temps, avec de nombreuses marques visibles. L'aspect général donne une impression de vétusté et de négligence.

Ces zones seront nettoyées, traitées contre l'humidité et repeintes correctement, afin d'assainir durablement les surfaces.

Coûts des travaux

- CHF 17'000 pour les travaux de peinture, de rhabillage du crépi et de quelque isolation sur le dessus des fenêtres.
- CHF 11'000 pour le remplacement des cloisons des WC.

Total : CHF 28'000

L'objectif n'est pas de transformer les locaux, mais simplement de remplacer ce qui est abîmé, de remettre à neuf ce qui est usé et garantir un fonctionnement normal. Les photographies présentées montrent bien que l'on ne parle pas ici de confort, mais d'un entretien devenu nécessaire. Deux entreprises interviendront pour ces travaux de peinture et de réfection des cloisons.

La parole n'est pas demandée.

Au vote et à main levée, à la majorité évidente, à l'unanimité, l'Assemblée communale accepte la dépense de CHF 30'000.- pour la réfection de la peinture des couloirs, de la cage d'escalier et d'une salle de classe, ainsi que la réfection des cloisons des WC de l'école de Chevenez. Elle donne compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement sous déduction des participations financières de tiers.

-
- 5 Budget 2026 – Comptes de résultat : prendre connaissance et approuver la quotité d'impôt, les taxes communales et le budget 2026

Rapporteur : Mme le Maire Josiane Sudan, responsable du dicastère des finances

Mme Josiane Sudan informe que sur un total de charges et de produits de CHF 6'218'425, le budget 2026 de la commune de Haute-Ajoie présente un excédent de charges de CHF 175'875, basé sur une quotité d'impôt inchangée à 2.15. La taxe immobilière, la taxe cadastrale restent identiques également. Il n'y a pas de modification pour les autres taxes communales par rapport au budget précédent.

- ✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

Mme Sudan passe en revue le rapport relatif au budget 2026 en détaillant tous les comptes. Ce budget présente une quotité d'impôt inchangée à 2.15.

d) Les investissements et les projets importants

Investissements 2026 à approuver par l'assemblée communale du 04.12.2025	Crédits & dépenses soumis à la présente assemblée	Dépenses 2025 et années précédentes, état au <u>24.11.2025</u>	Prévision de dépenses en 2026
Nouveau bâtiment communal n°116 Chevenez destiné à la voirie et à l'administration, transformation et rénovation bâtiment n°114 Chevenez, réalisation d'un chauffage à distance pour les bâtiments communaux voisins : 0290.50401.00	CHF 3'900'000		CHF 1'500'000
Réfection de la peinture des couloirs, de la cage d'escalier et d'une salle de classe, ainsi que la réfection des cloisons des WC de l'école de Chevenez : 2128.50409.04	CHF 30'000		CHF 30'000
Autres investissements en cours	Crédits approuvés		
Assainissement du gaz radon et mise aux normes de sécurité, bâtiment n°79 Chevenez, Les Pitchounes, approuvé le 03.04.2025 : 5455.50400.55	CHF 85'000	CHF 61'000	CHF 24'000
Assainissement de l'éclairage public de la route de Besançon à Chevenez, approuvé le 03.04.2025 : 6156.50100.00	CHF 85'000	CHF 0	CHF 85'000
Crédit d'étude pour la réalisation d'un nouveau bâtiment communal destiné à la voirie et à l'administration, bâtiment n°116 Chevenez, approuvé le 03.04.2025 : 0290.50401.00	CHF 190'000	CHF 90'000	CHF 100'000
Eco-point et installation de moloks sur une portion de la parcelle n°4452 du ban de Chevenez-Haute-Ajoie, approuvé le 14.12.2023 : 7300.50304.00	CHF 90'000	CHF 0	CHF 90'000
Part communale au remaniement parcellaire de Haute-Ajoie pour ses propres surfaces, approuvé le 15.12.2022 : 8120.52909.51	CHF 350'000	CHF 186'000	CHF 62'000
Financement de la subvention communale pour la réalisation du remaniement parcellaire, approuvé le 10.02.2022	CHF 1'500'000	CHF 0	CHF 0
Avant-projet de réfection de traversée du village de Rêdère secteur Ouest : 6150.50100.30	CHF 25'000	CHF 5'000	CHF 0

Le budget 2026 fait apparaître un déficit de CHF 175'875.-, après un prélèvement de CHF 200'000.- dans la réserve de politique budgétaire. Les charges d'exploitation demeurent maîtrisées et globalement stables. La contraction des revenus se poursuit toutefois : CHF -214'000 par rapport au budget 2025 et CHF -655'000 par rapport au budget 2024.

Si les recettes fiscales issues des personnes physiques restent stables, celles des personnes morales demeurent modestes et les montants budgétés pour les travailleurs frontaliers sont en net recul en raison de la conjoncture économique défavorable des derniers mois.

Pour élaborer ce budget, le Conseil communal a retenu 3 priorités soit maintenir la quotité actuelle, maîtriser les charges, intégrer l'investissement du nouveau bâtiment communal.

Notre commune conserve une situation financière bonne et dispose de la capacité nécessaire pour la réalisation du nouveau bâtiment communal sans ajuster sa quotité fiscale, ce qui garantit une stabilité stable pour les contribuables.

Les prévisions budgétaires demeurent volontairement prudentes. Le Conseil communal est conscient que les charges supplémentaires, notamment celles à venir liées à la rénovation du Collège Stockmar, devront être absorbées dans les prochaines années. Ces charges resteront toutefois supportables, pour autant que les recettes fiscales des personnes morales et des travailleurs frontaliers retrouvent une dynamique positive.

Au vu de ces éléments, et grâce aux réserves constituées permettant d'amortir des exercices plus difficiles, le Conseil communal estime que le budget 2026 est acceptable et compatible avec la trajectoire financière souhaitée pour notre commune.

L'Assemblée applaudit la présentation de Mme Josiane Sudan.

La parole est donnée.

M. Patrick Sudan s'interroge quant au montant imputé à l'entretien des abris PC.

Mme Sudan répond que ce montant correspond à l'entretien de l'abri PC de Chevenez.

Au vote et à main levée, à la majorité évidente sans avis contraire, l'Assemblée communale approuve le budget 2026, la quotité d'impôt et les taxes communales.

6 Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal en faveur de Madame Valérie Thevenot, domiciliée à Réclère.

Rapporteur : Mme le Maire Josiane Sudan, responsable du dicastère des finances

Madame Sudan rappelle que l'article 2, al. 1 de la Loi cantonale sur le droit de cité du 9 novembre 1978 mentionne que c'est l'Assemblée communale qui est compétente pour octroyer le droit de cité communal ainsi que la promesse d'admission. Mme Valérie Thevenot a déposé une requête pour l'obtention du droit de cité communal et cantonal en date du 31 janvier 2025.

✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

Mme Valérie Thevenot, née le 15.12.1962 à Besançon, de nationalité française, réside en Suisse à Réclère depuis août 2013 ; elle est au bénéfice d'une formation commerciale spécialisée, elle aime la nature et la tranquillité.

Au vu du dossier présenté, toutes les conditions étant remplies, le Conseil communal vous invite à octroyer le droit de cité communal à Mme Valérie Thevenot.

Le président reprend la parole et rappelle que selon l'article 26 du Règlement d'organisation, les participants à l'assemblée communale ont l'obligation de se retirer lorsqu'il s'agit de traiter des objets qui touchent directement à leurs droits personnels ou à leurs intérêts matériels ou à ceux des personnes qui leur sont parentes au degré à l'article 25, al. 1, Loi sur les communes.

Personne n'est concernée dans l'Assemblée. Avant de passer au vote, Mme Thevenot et son compagnon qui l'accompagne mais qui ne réside pas sur le territoire communal quittent la salle.

Comme la parole n'est pas utilisée, le président passe au vote.

Au vote et à main levée, à la majorité évidente et sans avis contraire, l'Assemblée communale accepte l'admission à l'indigénat communal de Mme Valérie Thevenot, résidente à Réclère, originaire de France.

L'Assemblée communale accueille le retour de Mme Thevenot dans la salle par applaudissements.

7 Divers

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Fabien Laville demande quelles incidences financières ont les recours pour le Plan d'aménagement local.

Mme Sudan répond que le Tribunal va traiter les 2 recours ; actuellement nous n'avons pas de frais supplémentaire, et le financement reste bien de CHF 330'000.

Mme Marie-Josée Borruat demande s'il n'était pas prévu une zone piétonne lors de la rénovation à la Route de Besançon ?

Mme Sudan répond que le canton n'a pas remis la bande jaune de sécurisation, va demander au service cantonal des infrastructures.

M. Michel Guédât demande des informations sur le déroulement du remaniement parcellaire.

M. Etienne Oeuvray répond que le remaniement suit son cours, les sondages sont terminés. Les convocations pour les vœux seront adressées d'ici quelques jours aux propriétaires. Le timing est serré mais respecté.

M. Hubert Borruat ne comprend pas que les conduites d'eau n'aient pas été refaites lors de la réfection de la route de Besançon.

Mme Sudan répond que la commune n'a pas les moyens de les refaire, il y a une interdiction de ne pas recreuser avant 5 à 10 ans, sauf pour les poteaux électriques.

M. Nicolas Aebi s'interroge quant à la date de réfection du carrefour de la route des Grottes.

Mme Sudan répond que cela dépend de la planification financière du canton, les autorités communales restent attentives au fait de la nécessité de cette réfection.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président Dominique Laville adresse ses remerciements et ses meilleurs vœux à tout le personnel communal, la voirie, l'Administrateur, le Conseil communal et Mme le Maire ainsi qu'aux citoyens, il clôt les débats et lève l'Assemblée à 22h15. Les citoyens sont invités à partager le verre de l'amitié dans la halle.

Au Nom de l'Assemblée communale de Haute-Ajoie

Le Président :

Signé

Dominique Laville

La Secrétaire :

Signée

Danièle Laville